

Le maire vous informe

COMMUNIQUE DU 6 MAI 2020

Chères Villelauriennes, chers Villelauriens,

Je m'adresse à vous pour vous informer sur ce futur déconfinement que le premier ministre nous a fixé la semaine dernière au 11 mai prochain. Cette date sera confirmée ou non jeudi. Quoiqu'il en soit, **l'état d'urgence sanitaire sera toujours effectif** et vous devrez comme aujourd'hui respecter les distances d'éloignement et les précautions sanitaires qui nous sont répétées tous les jours sur les chaînes d'information.

Je m'adresse particulièrement aux parents des enfants scolarisés dans les écoles de VILLELAURE. Cette rentrée sera très difficile à gérer.

Jeudi dernier, nous étions en réunion avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, les directrices des écoles élémentaire et maternelle, Josianne MAURIN adjoint au scolaire, Hélène GREGOIRE directrice générale adjointe et moi-même. Nous avons débattu de l'application du projet de protocole de 63 pages rédigé par le ministère de l'Education Nationale qui est en version définitive de 54 pages depuis dimanche soir. Ce protocole, que l'inspecteur et les directrices doivent appliquer strictement pour des raisons sanitaires, devra être connu des parents... et entre autre, ils devront s'assurer que leurs enfants connaissent les consignes sanitaires afin de les respecter - expliquez cela aux enfants de maternelle !!!!!

L'application de ce protocole est impossible à mettre en œuvre pour la maternelle. Pour les élémentaires, le retour d'expérience nous permettra de faire au mieux.

Cette ouverture des classes se fera sous la triple responsabilité des parents par la connaissance des consignes sanitaires de leurs enfants, des enseignants pour la partie Education Nationale et de la Municipalité pour la mise en œuvre du personnel municipal qui assurera le nettoyage ainsi que la désinfection des locaux scolaires communaux.

Sachez que les parents n'ont aucune obligation de mettre leurs enfants à l'école. L'enseignement à distance continue.

Cette rentrée ne sera pas une rentrée comme la connaissent les enfants. Ils ne seront pas avec leur propre professeur, seront dans des groupes de différents

niveaux. Les récréations seront très encadrées sans jeux collectifs, ni contact physique.

L'arrivée des parents elle-même devra être échelonnée pour éviter tout risque de rapprochement des personnes, comme pour la sortie d'ailleurs. Un mini service d'ordre sera présent pour éviter le manque d'éloignement qui pourrait se produire souvent inconsciemment.

Tout ceci va être précisé dans un courrier qui sera adressé par la directrice de l'école élémentaire aux parents d'élèves. Seront joints à ce courrier la demande d'inscription des enfants et une synthèse du protocole que vous trouverez également sur le site communal.

L'école élémentaire ouvrira effectivement le 12 mai. Ce sera une ouverture limitée aux seuls enfants du personnel prioritaire (personnel des secteurs médicaux, pompiers, ambulanciers ...). Pour les autres enfants qui ne pourront être admis, **une attestation de non accueil destinée aux employeurs sera fournie par Madame la directrice de l'école.**

En ce qui concerne la maternelle, il n'y aura pas d'ouverture mais seulement l'obligation de recevoir les enfants des parents prioritaires. Nous n'avons aucune possibilité de recevoir d'autres enfants selon l'application du protocole gouvernemental. Pour les parents qui auraient voulu reprendre le travail **et pour lesquels nous ne pourrions accueillir leurs enfants**, je ferai les attestations **de fermeture de l'école pour les employeurs.**

La sortie de classe se fera à l'heure de l'Education Nationale soit 16h30. Elle sera effectuée progressivement pour respecter les distances d'éloignement. Il n'y aura pas de garde périscolaire assurée après cet horaire.

Il nous a fallu prendre ces décisions pour respecter l'éloignement et le nombre d'enfants par classe, conformément au protocole gouvernemental, j'en assume l'entière responsabilité.

Je ne souhaite pas ouvrir dès le 12 la cantine, tout dépendra du nombre d'enfants prioritaires. Pour débiter, ce sera repas froid fourni par les parents, repas pris dans la classe.

Comme les enseignants, le personnel municipal sera protégé. Un complément de formation a été fait ce lundi sur les mesures sanitaires car il faudra assurer des nettoyages et désinfections plusieurs fois par jour, avec stock de savon pour lavage fréquent des mains des enfants et des encadrants.

Revenons au déconfinement, je vais demander au responsable du marché de prévoir une réouverture de ce dernier à partir du samedi 16 mai. Les marchands devront se disposer d'un seul côté de la rue, avec des consignes très

strictes pour l'accès à leurs étals. Des barrières seront mises en place à chaque extrémité du marché avec affiches rappelant les consignes sanitaires et recommandant le port du masque.

Les commerces locaux sont presque déjà tous ouverts, mais les règles d'accès lors du confinement resteront en vigueur, avec limitation du nombre de personnes dans le commerce. Un arrêté municipal sera rédigé pour le respect de ces prescriptions.

L'accès à la mairie sera de nouveau possible avec limitation de l'accès à deux personnes en salle d'accueil.

La bibliothèque municipale sera ouverte selon le protocole spécifique à cette activité. Seules deux personnes pourront être présentes dans le bâtiment. Les deux bibliothécaires seront à votre disposition et une affiche à l'entrée vous précisera les conditions d'accès.

Autre question qui m'a été souvent posée : "*quand la Mairie va-t-elle distribuer les masques car à la télévision il a été dit que les masques seraient disponibles en mairie.*" A aucun moment les services de l'Etat ne nous ont informés de cette responsabilité. Depuis hier seulement, la Préfecture vient de nous avertir que nous pourrions commander des masques jetables par son intermédiaire, l'Etat prenant à sa charge 50% de la facture, dans quelle limite, je ne sais pas. Je peux simplement vous dire que nous sommes plusieurs communes à avoir mutualisé un appel d'offres par l'intermédiaire de COTELUB (notre communauté de communes) pour l'achat de fournitures sanitaires dont des masques. Des commandes seront passées cette semaine, mais nous n'avons aucune information sur une date de livraison. J'aurai plus de précisions cette semaine.

A ce jour la commune a reçu 1000 masques chirurgicaux "jetables", offerts par le Conseil Régional. Ils vont être distribués au personnel municipal pour l'accueil du public et l'encadrement des enfants prioritaires.

Je vous souhaite une bonne fin de confinement qui nous sera confirmée jeudi je l'espère. Restez très prudents pour vous et pour les autres personnes.

Merci de votre attention.